

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Luc GARÇON, Geneviève RICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Jean GILLIERS, Mathilde DEROYANT, Loïc PORCHER, Françoise LEMOULAND, Christian BAUDRY, Raymond HALAIS, Etienne JEANNE

Absents : Nathalie GAUTHIER, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

Secrétaire : Loïc PORCHER est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 27
mai et 05 juillet
2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 27 mai 2013 et du 05 juillet 2013.

2013/030
ADMINISTRATION
GENERALE
Autorisation de
signature pour
actes
administratifs

L'article L. 98-III et IV de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, aujourd'hui codifié aux articles L.1311-5 et L. 1311-6 du Code général des collectivités territoriales, a accordé aux maires la possibilité de recevoir et d'authentifier des actes passés en la forme administrative. Cette faculté pour les communes de recourir à un acte authentique en la forme administrative ne leur est toutefois ouverte que dans la mesure où elles y sont parties. L'habilitation à recevoir et à authentifier de tels actes étant un pouvoir propre qui ne peut être délégué, il importe, pour la passation de l'acte, que l'organe délibérant de la collectivité territoriale partie à l'acte désigne, par délibération, un adjoint pour signer cet acte en même temps que le cocontractant et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder elle-même à l'authentification.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Etienne GUICHARD, Premier Adjoint, pour signer, au nom de la commune, tout acte authentique en la forme administrative.

2013/031
EQUIPEMENTS
ET TRAVAUX
Echange de
parcelles au
lieudit « Le
Parcalère »

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement du chemin rural du Parcalère. Ce projet s'établit comme suit :

- Echange entre Monsieur Sébastien HUAULT et Mademoiselle Noémie GIROUARD d'une part et la commune d'autre part : Monsieur Sébastien HUAULT et Mademoiselle Noémie GIROUARD cédant les parcelles cadastrées section A n°1712 et 1713 pour 1a 11ca et la commune cédant la parcelle cadastrée section A n°1714 pour 0a 04ca
- Echange entre Monsieur et Madame Camille BEUCHER d'une part et la commune d'autre part : Monsieur et Madame BEUCHER cédant la parcelle cadastrée section A n°1707 pour 0a 19ca et la commune cédant la parcelle cadastrée section A n°1716 pour 0a 16ca
- Echange entre Monsieur Bernard LABBE d'une part et la commune d'autre part : Monsieur LABBE cédant la parcelle cadastrée section A n°1709 pour 0a 10ca et la commune cédant la parcelle cadastrée section A n°1715 pour 0a 08ca

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Accepte l'échange entre Monsieur Sébastien HUAULT et Mademoiselle Noémie GIROUARD d'une part et la commune d'autre part : Monsieur Sébastien HUAULT
-

et Mademoiselle Noémie GIROUARD cédant les parcelles cadastrées section A n°1712 et 1713 pour 1a 11ca et la commune cédant la parcelle cadastrée section A n°1714 pour 0a 04ca ; l'échange entre Monsieur et Madame Camille BEUCHER d'une part et la commune d'autre part : Monsieur et Madame BEUCHER cédant la parcelle cadastrée section A n°1707 pour 0a 19ca et la commune cédant la parcelle cadastrée section A n°1716 pour 0a 16ca ; l'échange entre Monsieur Bernard LABBE d'une part et la commune d'autre part : Monsieur LABBE cédant la parcelle cadastrée section A n°1709 pour 0a 10ca et la commune cédant la parcelle cadastrée section A n°1715 pour 0a 08ca

- Autorise Monsieur le Maire à établir des actes authentiques en la forme administrative

(arrivée de Madame Mathilde DEROYANT à 20h45)

2013/032
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX
Estimation d'Antrain Communauté concernant les travaux de la rue des Sabotiers

Monsieur le Maire présente l'estimation d'Antrain Communauté d'un montant de 81 281 € H.T. concernant le projet d'aménagement de la rue des Sabotiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- Accepte l'estimation d'Antrain Communauté d'un montant de 81 281 € H.T. concernant le projet d'aménagement de la rue des Sabotiers
- Sollicite une subvention auprès d'Antrain Communauté au titre du fonds de concours
- Impute la dépense à la section d'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2013/033
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX
Plan d'alignement rue des Sabotiers

Monsieur le Maire présente le plan d'alignement de la rue des Sabotiers. Il précise que l'article L. 141-3 du code de la voirie routière prévoit que cette procédure est précédée d'une enquête publique se déroulant selon les modalités prévues aux articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

2013/034
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX
Demande d'emprunt pour travaux de voirie

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour les travaux de voirie d'un montant de 50 000 € à échéances constantes. Il fait part des offres émises par le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole.

	DUREE	TAUX	1^{ère} ANNUITE	TOTAL DES INTERETS
B.C.M.E.	11 ANS	3.47 %	5 487.44 € (échéances constantes)	10 361.84 €
			6 280.44 € (amortissement constant)	9 759.38 €
CREDIT AGRICOLE	10 ANS	3.35 %	5 904.88 €	9 048.88 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- Décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt de 50 000 € suivant un taux fixe de 3.35 %, pour une durée de 10 ans, à périodicité trimestrielle ; à la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2013/035
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX
Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de réserve parlementaire de 5 000 € auprès de Monsieur Thierry BENOIT, député, concernant les travaux d'aménagement de la rue des Sabotiers. Ainsi, le plan de financement desdits travaux s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
		ANTRAIN COMMUNAUTE fonds de concours	37 288.50 €
Travaux	81 281.00 €	CONSEIL GENERAL amendes de police	5 350.00 €
Relevé topographique et plans	3 645.00 €	ETAT réserve parlementaire	5 000.00 €
		COMMUNE DE LA FONTENELLE Autofinancement	37 288.50 €
TOTAL	84 926.00 €	TOTAL	84 926.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter une subvention de 5 000 € auprès de Monsieur Thierry BENOIT, député, au titre de la réserve parlementaire.

2013/036
FINANCES
Création d'une régie d'avances

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'Antrain Communauté met en place une opération « Argent de poche » qui consiste à proposer à des jeunes de 16 à 18 ans, pendant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité (désherbage, peinture, entretien espaces publics etc....) en contrepartie d'une rémunération fixée à 15 € pour 3 heures maximum par jour. A ce titre, il convient de créer une régie d'avances qui permettra d'effectuer des versements en numéraire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de proposer ce dispositif aux jeunes de 16 à 18 ans
- autorise Monsieur le Maire à créer par arrêté une régie d'avances qui permettra de verser les rémunérations en numéraires
- demande à Monsieur le Maire de nommer par arrêté un régisseur titulaire et un régisseur suppléant

2013/037
URBANISME
Classement de la voirie dans le domaine public de la commune

Monsieur le Maire propose de classer dans le domaine public des voies d'accès aux lotissements de La Cour Chalais (section A n°1217), de la Résidence des Rochelets (section B n°980), de la Résidence des Vignes (section A n°1607) et de la place devant l'église (section B n°698).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- Approuve le transfert des parcelles cadastrées section A n°1217 et 1607 et section B n°698 et 980 dans le domaine public de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre le 24 mai dernier de son entrevue avec Nicolas NERAMBOURG, conseiller en énergie partagé au Pays de Fougères.

Ainsi, il précise que le Pays de Fougères a ouvert une mission « énergie » dont l'un des principaux rôles est d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. Ce service repose sur la mise à disposition d'un conseiller énergie qui a pour tâches :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal
- La réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique
- L'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation
- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux

La convention d'adhésion, d'une durée de 3 ans, précise que le montant annuel des cotisations s'élève à 1.00 € par habitant en 2013, 1.05 € par habitant en 2014 et 1.08 € par habitant en 2015. Ce montant peut être pris en charge pour moitié par Antrain Communauté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé du Pays de Fougères.

Monsieur le Maire fait part de la délibération d'Antrain Communauté concernant la composition de l'organe délibérant après les élections de 2014.

L'article L.5211-6-1 du CGCT, modifié par les lois n° 2012-281 du 29 février 2012 et n° 2012-1561 du 31 décembre 2012, fixe de nouvelles règles de composition des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre qui seront applicables à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014.

Ainsi, le nombre et la répartition des délégués communautaires pourront être fixés selon deux modalités :

A – A défaut d'accord amiable :

Le nombre de sièges à pouvoir est fixé en fonction de la taille démographique de l'EPCI. Les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

En application de cette loi, le nombre de sièges est limité en fonction de la population de l'EPCI, soit pour une population municipale de 5000 à 9999 habitants (réf 2010), applicable à Antrain Communauté : 22 membres + 1 = **23**

Nombre de sièges maximal en cas d'accord local = **28 sièges** (+ 25 %)

A défaut d'accord, la répartition sera la suivante :

Antrain	1393 habitants	3 délégués	
Bazouges la Pérouse	1877	5	
Chauvigné	788	2	
La Fontenelle	541	1	
Marcillé Raoul	833	2	
Noyal sous Bazouges	372	1	
Rimou	358	1	
St Ouen la Rouerie	792	2	
St Rémy du Plain	789	2	
Tremblay	1508	4	Total 23

Si le nombre de délégué est égal ou supérieur à 2 par commune, il n'y a plus de délégués suppléants

B – Possibilité d'un accord amiable :

Si la décision finale incombe aux conseils municipaux intéressés, l'initiative de la fixation du nombre et de la répartition des délégués communautaires peut relever de l'organe délibérant de l'EPCI.

Cet accord amiable doit être adopté à la majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

<u>Proposition du bureau :</u>	<u>n° 1</u>	<u>n° 2</u>
Antrain	4 délégués	4 délégués
Bazouges la Pérouse	4	5
Chauvigné	2	2
La Fontenelle	2	2
Marcillé Raoul	2	2
Noyal sous Bazouges	2	2
Rimou	2	2
St Ouen la Rouerie	2	2
St Rémy du Plain	2	2
Tremblay	4	4
Total	26	27

Par courrier du 15 avril 2013, Monsieur le Préfet précise que les communes devront délibérer sur le nombre et la répartition des sièges au sein des organes délibérants de l'EPCI pour le 30 juin 2013 au plus tard.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a clairement fait savoir que la répartition prévue à défaut d'accord amiable n'était pas satisfaisante, mais n'a pas fait le choix d'une des 2 propositions du bureau, compte tenu de la position de la commune de Bazouges la Pérouse qui s'estime sous représentée dans la proposition n° 1.

Aussi, il est proposé un vote à bulletin secret pour connaître l'avis de chacun des membres présents, qui a donné le résultat suivant :

16 voix pour la proposition n° 1 (26 membres)
5 voix pour la proposition n° 2 (27 membres)
1 bulletin blanc

En conséquence, le conseil communautaire donne un avis favorable à un accord local de libre répartition des sièges et laisse le libre choix aux communes de retenir la proposition n°1 ou la proposition n° 2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du bureau communautaire n°1.

2013/040
VIE
ASSOCIATIVE
Demande l'U.N.C.
de La Fontenelle
pour l'acquisition
d'un drapeau
« Soldats de
France »

Monsieur le Maire fait état de la demande l'U.N.C. de La Fontenelle concernant l'acquisition d'un drapeau « Soldats de France ». Ainsi, il présente le devis de l'entreprise HOUSSARD d'un montant de 1013.09 € TTC comprenant le drapeau 90x90 cm, l'étui de transport et le baudrier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de subventionner l'U.N.C. de La Fontenelle à hauteur de 800 € pour participer à l'acquisition du drapeau et ses accessoires. Néanmoins, il propose l'organisation d'une souscription afin de faire participer les habitants de la commune. D'autre part, il suggère de solliciter une participation de l'U.N.C. 35.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 2188 opération 41 - 500 €
Article 202 opération 74 + 500 €

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du Conseil Général concernant le droit de préemption environnemental en faveur des espaces naturels sensibles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet le souhait que la commune soit à l'initiative du droit de préemption. Par ailleurs, une réunion des propriétaires concernés va être organisée courant septembre, à l'issue de laquelle une décision sera prise.

Monsieur le Maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître RENAUDON-BRUNETIERE concernant la vente des parcelles cadastrées section B n°373 et 669. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2013/030	ADMINISTRATION GENERALE : Autorisation de signature pour actes administratifs
2013/031	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Echange de parcelles au lieudit « Le Parcalère »
2013/032	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Estimation d'Antrain Communauté concernant la rue des Sabotiers
2013/033	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Plan d'alignement rue des Sabotiers
2013/034	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Demande d'emprunt pour travaux de voirie
2013/035	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
2013/036	FINANCES : Création d'une régie d'avances
2013/037	URBANISME : Classement de la voirie dans le domaine public de la commune
2013/038	BATIMENTS COMMUNAUX : Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé du Pays de Fougères
2013/039	INTERCOMMUNALITE : Composition de l'organe délibérant d'Antrain Communauté
2013/040	VIE ASSOCIATIVE : Demande de l'U.N.C. de La Fontenelle pour l'acquisition d'un drapeau « Soldats de France »
2013/041	FINANCES : Décision modificative n°1
2013/042	URBANISME : Droit de préemption environnemental en faveur des espaces naturels sensibles

Philippe GERMAIN		Loïc PORCHER	
Etienne GUICHARD		Rose-Marie BAUDRY	
Jean-Luc GARÇON		Françoise LEMOULAND	
Geneviève RICHARD		Christian BAUDRY	
Jean-Claude LEBELTEL		Raymond HALAIS	
Jean GILLIERS		Etienne JEANNE	
Mathilde DEROYANT		André PÉPIN	
Nathalie GAUTHIER			